Bonjour, Mes parents ont vécu en Algérie dans les années 70. Et ils ont vu la montée du GIA et du FIS.

Nous avons ainsi pris conscience du danger islamiste et du fait que leurs revendications ne cessent d'augmenter en inflation ...

Par exemple, en France ..., il est fortement possible que les islamistes veuillent une loi contre l'islamophobie, comme au Canada, puis qu’ils veuillent le rétablissement de la loi du blasphème, au nom du respect de leur croyance et ainsi de suite. ...

Chaque fois que l’état (français ...) cèdera à leurs revendications, par gentillesse, esprit de tolérance etc., plus il sera difficile de revenir en arrière au niveau du respect des droits de l’homme, dont surtout le droit de critiquer les religions (en France ou ailleurs).

C’est pourquoi je proposer constituer un observatoire de (et/ou front pour) la laïcité et les DH contre tout risque d'imposition d'une possible loi destinée à "protéger" (en apparence) l’islam, mais qui, en fait, seraient incompatibles avec les droits de l’homme.

Il aurait pour but de réunir tous les démocrates, préoccupés la défense de la liberté de pensée, de parole, conscients que le discours islamiste (antidémocrate) peut progresser masqué, dissimulé derrière un double langage ou discours en apparence moderniste, pouvant constituer un danger pour la liberté de pensée, la démocratie et les droits de l'homme.

Il est important de déceler et empêcher, par cet observatoire (ou front), toutes actions visant à inciter à faire adopter, par la république, des lois qui se veulent compatibles avec certains commandements de l'islam, ... mais que nous considérons, en fait, comme incompatibles avec les droits de l'homme (°), c'est à dire :

1) la peine de mort contre les athées, apostats, homosexuels, voire contre les "mécréants" ...

2) la non égalité de traitement entre les musulmans et les juifs ou chrétiens et adeptes d'autres religions (bouddhistes ...),

3) la non égalité de traitement entre hommes et femmes,

4) les châtiments corporels (la mutilation des mains, la lapidation, les coups de fouets ...)

5) toute menace, coercition, toute incitation à la crainte, source de douleurs, d'arbitraire, d'injustice (à l'encontre des athées, apostats, homosexuels, "mécréants").

6) l'imposition du port du voile, par la culpabilisation, par tout recours à la peur (par l'emprisonnement, ou toute autre forme de coercition).

7) le jihad guerrier.

8) toute loi contre le « blasphème » (la critique des religions) ou toute loi contre l’islamophobie, qui serait en fait l’imposition dissimulée d’une loi contre le « blasphème », bref toute loi qui restreindrait la liberté de pensée et de conscience (à condition qu’elle ne contrevienne pas aux lois actuelles de la république \_ telles les lois sur la diffamation, sur la discrimination…).

En apparence, ces risques n'existent pas en France, mais il faut rappeler que ces attentes aux droits de l'homme existent dans beaucoup de pays qui appliquent une interprétation rigoriste de l'islam.

Normalement, toutes les lois actuelles existantes en France sont suffisantes pour défendre la liberté de pensée et la laïcité en France.

(°) droits de l'homme que nous considérons comme des valeurs universelles valables pour tous les hommes.